

reg PA

Place du Maréchal
de Lattre de Tassigny
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20
Adresse télégraphique :
OTAN PARIS ou
NATO PARIS

FRANCAIS SEULEMENT
16 février 1967

NATO CONFIDENTIEL
RDC/67/55

Aux : Secrétaires de Délégation
Du : Secrétaire Exécutif

REUNION DU CONSEIL DU 15 FEVRIER 1967 - RESUME DES
DEBATS PAR LE PRESIDENT

Le résumé des débats fait par le Président ne figurant qu'en anglais dans le procès-verbal de la réunion(1), vous voudrez bien trouver ci-joint la traduction en français de ce résumé.

(signé) COLERIDGE

(1) C-VR(67)8
=

EXTRAIT DU C-VR(67)8

Le PRESIDENT fait une déclaration qui lui semble constituer un résumé fidèle du débat du Conseil. Après une nouvelle discussion, il soumet au Conseil le résumé modifié suivant:

- "(1) Pour s'acquitter du mandat qui lui a été donné par la Résolution Ministérielle du 16 décembre 1966, le Conseil dirigera les travaux et en assumera la responsabilité;
- (2) à cet effet, le Conseil crée un Groupe spécial à participation non limitée, qui sera formé de représentants désignés par les Gouvernements et sera présidé par le Secrétaire Général;
- (3) le Groupe spécial étudiera
 - (a) l'évolution de la situation politique du point de vue de ses influences sur les objectifs de l'Alliance, et
 - (b) les tâches dont l'Alliance devra en conséquence se charger dans l'avenir;
- (4) le Groupe spécial établira ses propres procédures, sous-groupes et rapporteurs selon ce qu'il jugera nécessaire, et il se fera prêter le concours du Secrétariat international, de délégations nationales renforcées et d'organismes extérieurs selon ses besoins;
- (5) quand cela sera nécessaire, le Groupe spécial soumettra des rapports au Conseil et examinera avec celui-ci les progrès des travaux et les questions à résoudre. Il devra, de toute façon, présenter au Conseil Permanent un rapport intérimaire en temps voulu avant la Réunion ministérielle de juin, et un rapport final en temps voulu avant la réunion de décembre."

Le CONSEIL, après avoir entendu ce résumé du Président, décide à l'unanimité d'en discuter à sa prochaine réunion en tant que projet de décision.